

et ses collègues, étaient décidés à résigner si ces projets de loi n'obtenaient pas l'approbation des Chambres.

Si le parti de l'opposition fût resté uni sur ces questions, comme il l'avait été sur presque toutes les autres, le ministère aurait été battu; mais, à la grande surprise de la Chambre, six députés libéraux, MM. Aylwin, Christie, Laterrière, Merritt, Robbin et Thompson, votèrent pour le principal bill de M. Draper, et sauvèrent ainsi le gouvernement d'une défaite certaine.

Les membres de l'opposition représentant des divisions haut-canadiennes votèrent contre la loi de M. Draper, parce qu'ils la trouvaient illibérale et partiiale dans ses effets, et qu'elle tendait à favoriser deux sectes religieuses à l'exclusion de toutes les autres.

Quelques jours après, M. Aylwin voulut forcer le gouvernement à procéder sur ce bill, en lui prédisant qu'il serait battu; mais M. Draper avait dès lors résolu de remettre ses bills à une autre année. C'est dans cette circonstance que M. Aylwin répondit à M. Draper, par un jeu de mots qu'on a souvent cité comme un des meilleurs en ce genre. M. Aylwin posait diverses questions à M. Draper auxquelles celui-ci répondait le mieux qu'il pouvait. Il lui en fit une assez embarrassante à laquelle M. Draper se contenta de répondre en souriant : — *I wont bite.* — *No*, repartit aussitôt M. Aylwin, *the honorable member wont bite: he is too loose a fish for that.* Les deux côtés de la Chambre partirent d'un éclat de rire. Pour ceux qui connaissaient la langue anglaise, et pour ceux aussi qui connaissaient le caractère politique de M. Draper, cette repartie était extrêmement spirituelle.

Les trois bills universitaires de M. Draper furent donc retirés, après avoir subi leur deuxième lecture.

Les plus importantes parties de la législation nouvelle étaient sans contredit les bills concernant l'instruction publique et les municipalités du Bas-Canada. Ces projets de loi, présentés par M. Papineau, avaient été rédigés en grande partie par l'ancien ministère, pendant la session précédente, comme M. Papineau se plut d'ailleurs à le reconnaître. Le bill sur l'instruction publique, cependant, contenait quelques dispositions nouvelles qui suscitèrent de longues discussions, entre autres une taxe sur les professions, qui n'était pas du goût d'un certain nombre de personnes.